

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
déontologie de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 20-04-2011

M.B. 18-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié, notamment l'article 4bis, § 2;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer au sein de la Commission deux membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse les personnes dont les noms sont repris ci-après :

Avec voix consultatives :

En remplacement de Mme Marie-Claude CROLLEN, M. Jean-Pierre BLAIRON.

En remplacement de M. Pierre HANNECART, M. Marc-Antoine RION.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2009 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse est modifié.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 20 avril 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK